

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 5635 - 2005 B 00165 - 480 997 428 - 187 HALLAL FOOD

05 B 165

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Date d'enregistrement au Greffe

N° DU DEPOT 25 / 5635

LE GREFFIER

- 1 JUL. 2025

187 HALLAL FOOD SARL

1 rue Thenard

68200 MULHOUSE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6800402	308232	44	EM	652
N° Siret	48099742800010			

Certifié conforme à l'original. A Mulhouse, le 25/01/2025

[Signature]

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/10/23		et clos le		30/09/24	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
187 HALLAL FOOD SARL 1 rue Thenard 68200 MULHOUSE							
SIRET 4 8 0 9 9 7 4 2 8 0 0 0 1 0				Mél : foodhalal187@live.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Restauration de type rapide				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				État de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
EURALEX 40 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE					
Tél : 0389335600			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 18/12/24 Lieu : MULHOUSE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Gérant		
			Qualité et nom du signataire : ZOUACHE		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
ZOUACHE Nordine 1 rue Pierre et Marie Curie 68700			50	2023	6 300					
CERNAY Gérant				2024	18 900					
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			322 991		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice					
					MVLТ restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise		187 HALLAL FOOD SARL										Néant		☐ *			
Adresse de l'entreprise		1 rue Thenard										68200		MULHOUSE			
SIRET		4 8 0 9 9 7 4 2 8 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent*		12			
												Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 2 4			
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	14 000		012			14 000							
		Autres *		014	1 555		016	1 290		265							
	Immobilisations corporelles*		028	211 104		030	152 432		58 672								
	Immobilisations financières * (1)		040	1 740		042			1 740								
	Total I (5)		044	228 399		048	153 722		74 677								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	3 696		052			3 696							
		Marchandises *		060	16 204		062			16 204							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070										
		Autres* (3)		072	2 094		074			2 094							
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	25 308		086			25 308								
	Charges constatées d'avance*		092			094											
	Total II		096	47 302		098			47 302								
	Total général (I + II)		110	275 700		112	153 722		121 978								
PASSIF												Exercice N NET		I			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			100											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			10											
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)		132														
	Report à nouveau		134			28 140											
	Résultat de l'exercice		136			7 570											
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			35 820											
Provisions pour risques et charges		154			Total II												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			29 573											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			19 976											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 806)		172			32 791											
	Comptes courants d'associés		173			1 869											
	Autres dettes		175			1 950											
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176			86 158											
Total général (I + II + III)		180			121 978												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	11 803								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	18 467								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	1 183 098				
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214						
		services *		217		218	1 465					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée*							224				
	Subventions d'exploitation reçues							226	2 000			
	Autres produits							230	10 777			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 197 339			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	483 208			
	Variation de stocks (marchandises)*							236	-3 158			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	30 463			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	-2 209			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :15.981 - immobilier :)						242	286 050			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *				243	2 272	244	9 615			
	Rémunérations du personnel*							250	330 939			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	34 014			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	18 667			
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	7			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260	126					
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 187 596				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	9 744				
Produits financiers (III) 280								Charges financières (V)	294	2 039		
Produits exceptionnels (IV)									290			
Charges exceptionnelles (VI) {							dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	135	
							dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)									306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)									310	7 570		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	7 570	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	119					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	290				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	BUD (44 sexdecies)	992										
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641						
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	7 979	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356						
	Déficits antérieurs reportables : *				51 258	dont imputés sur le résultat :				360	7 979	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 187 HALLAL FOOD SARL								Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	14 000	402		404		406	14 000				
	Autres	410	1 555	412		414		416	1 555				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	30 050	432		434		436	30 050				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	46 778	442	2 601	444		446	49 379				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	77 980	452	2 640	454		456	80 620				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	37 829	472	13 226	474		476	51 055				
Immobilisations financières		480	1 740	482		484		486	1 740				
TOTAL		490	209 931	492	18 467	494		496	228 399				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	1 290	502		504		506	1 290				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	24 436	522	1 049	524		526	25 485				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	32 013	532	5 868	534		536	37 880				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	43 182	542	9 909	544		546	53 091				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	34 134	562	1 841	564		566	35 975				
TOTAL		570	135 055	572	18 667	574		576	153 722				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 187 HALLAL FOOD SARL						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
						2			
						3			
						4			
						5			
						6			
						7			
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	51 258				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés				983	7 979				
Déficits reportables				984	43 279				
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870	43 279				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			*dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	118 310	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	86 704	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 187 HALLAL FOOD SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	14
Dont apprentis		657	2
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 184 562
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 184 562
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	63
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	2 000
Variation positive des stocks		111	5 367
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7 429
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	553 865
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	156 125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	709 997
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	481 995
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	481 995
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 184 562
Effectifs au sens de la CVAE *		023	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 3 016 3 0 / 0 9 / 2 0 2 4
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

1

1

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2024

SIREN

480997428

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

187 HALLAL FOOD SARL

ADRESSE (voie)

1 rue Thenard

CODE POSTAL

68200

VILLE

MULHOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ZOUACHE

Prénom(s)

Nordine

Nom marital

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance :

Date

05/08/1984

N° Département

68

Commune

THANN

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

rue Pierre et Marie Curie

Code Postal

68700

Commune

CERNAY

Pays

France

Titre (2)

MME

Nom patronymique

ZOUACHE

Prénom(s)

Semia

Nom marital

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance :

Date

27/12/1972

N° Département

68

Commune

THANN

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

rue Pierre et Marie Curie

Code Postal

68700

Commune

CERNAY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

SIREN

4 8 0 9 9 7 4 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 187 HALLAL FOOD SARL

ADRESSE (voie) 1 rue Thenard

CODE POSTAL 68200

VILLE MULHOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		135
Loyers des véhicules de tourisme		155
TOTAL		290

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise 187 HALLAL FOOD SARL
Numéro de siret 48099742800010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 janvier 2025

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport de gestion pour l'exercice social du 01/10/2023 au 30/09/2024, ainsi que les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

L'activité de la société fait apparaître pour cet exercice social :

- Un chiffre d'affaires de 1 184 562 € soit une hausse d'environ 2 % par rapport au dernier bilan.
- Une diminution du poste » achats marchandises et matières premières » de 14 % passant de 558 924 € à 480 050 € dû essentiellement à la variation des prix des matières premières.

Ceci explique en partie la hausse du résultat de cette année.

Le résultat du bilan 2023/2024 présente bénéfice de 7570 €.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice au compte en report à nouveau, ce qui ramènera le report à nouveau à 35 710 €.

Fait le 25 janvier 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a name followed by a surname, possibly 'HALLAL'.

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE TI 480 997 428

PROCES VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 janvier 2025

En date du 16 janvier 2024 à 20 heures, se sont réunis en assemblée générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance, les associés suivants :

- M. ZOUACHE Nordine
Associé gérant détenant 50 % des parts sociales
- Melle ZOUACHE Semia
Associé détenant 50 % des parts sociales

Soit l'ensemble des associés, détenant 100 % des parts composant le capital et par conséquence l'assemblée peut valablement délibérer

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence
- Le rapport de gestion
- Le bilan et ses annexes

Puis il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024
- Affectation du résultat
- Quitus au gérant

RESOLUTION 1 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023/2024

Il est décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice social clos au 30/09/2023 qui présente un bénéfice de 7570 €

RESOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT

Il est décidé à l'unanimité d'affecter ce résultat en report à nouveau, ce qui fait un report à nouveau d'un montant de 35710 €.

RESOLUTION 3 : QUITUS AU GERANT

Il est décidé à l'unanimité de donner quitus au gérant pour sa gestion sur l'exercice social 2023/2024 selon le rapport de gestion présenté par le gérant.

RESOLUTION 4 : POUVOIR

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 30.

M. ZOUACHE Nordine
Gérant-associé

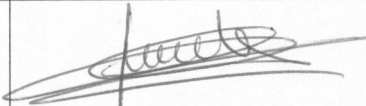


Melle ZOUACHE Semia
Associé



187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 janvier 2024

NOM PRENOM	% DE PARTS	SIGNATURE
M. ZOUACHE Nordine	50	
Melle ZOUACHE Semia	50	

187 HALLAL FOOD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.- €
Siège social : 1 rue Thénard
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE TI 480 997 428

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2025**

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 s'élevant à 7570 Euros :

- Report à nouveau

3° RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au gérant pour sa gestion sur l'exercice social 01/10/2023 au 30/09/2024 selon le rapport de gestion présenté par le gérant.

4° RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Mulhouse, le 25 Janvier 2025

Le Gérant,
Mr ZOUACHE Nordine

187 HALLAL FOOD
1, rue Thénard
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 43 68 72
Siret : 480 997 428 00010